

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 93/97AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA CORSE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 1993

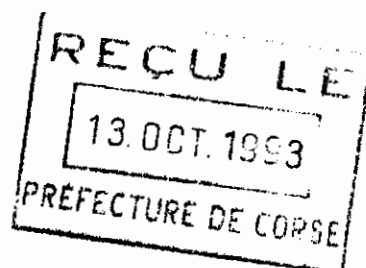
L'an mil neuf cent quatre vingt treize et le vingt neuf septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Edmond SIMEONI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Pascal ARRIGHI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Jean-Marc BALESI à M. Henri ANTONA
M. Eugène BERTUCCI à M. Paul-Donat POLI
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Jean CASTA
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean JALPI
M. Jules-Paul NATALI à M. Paul COMBETTE

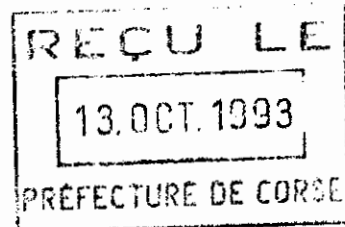


ETAIT ABSENT :

M. Marc MARCANGELI..

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR rapport de la Commission des Finances, du Budget, des Crédits de la Communauté Européenne et de la Fiscalité, présenté par M. Simon-Jean RAFFALLI,
- SUR rapport de la Commission du Plan de développement, du Schéma d'aménagement, des Infrastructures et des Interventions Economiques, présenté par M. Paul SCARBONCHI,
- SUR rapport de la Commission de l'Environnement, des Transports, de l'Urbanisme, du Logement, des Affaires Sociales et des problèmes de Santé, présenté par Mme Marie-Jeanne VIADAILLET-PERETTI,
- SUR rapport de la Commission de la Culture, de l'Education, de la Formation et de l'Audiovisuel présenté par M. Pierre-Timothée PIERI,



APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTÉ, par un vote au scrutin public dont le résultat est précisé ci-après, le plan de développement de la Corse tel qu'il figure dans le document joint en annexe de la présente délibération.

POUR : 29

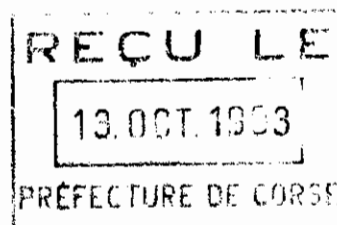
Mmes Marie-Paule MANCINI-NERI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI, MM. Jean-Louis ALBERTINI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Eugène BERTUCCI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Edouard CUTTOLI, Jules-Laurent FERRANDI, Antoine GAMBINI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Ours-Ange-Pierre GRIMALDI, Jean JALPI, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Michel VALENTINI.

CONTRE : 8

Mme Marie-Josée BELLAGAMBA, MM. Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Paul-Antoine LUCIANI, Michel MORETTI, Paul PERFETTINI, Alphonse TAMBURINI.

ABSTENTIONS : 13

MM. François ALFONSI, Henri ANTONA, Jean Marc BALESII, Jean BIANCUCCI, Jacques FIESCHI, Norbert LAREDO, Félix LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Pierre POGGIOLI, Paul QUASTANA, Edmond SIMEONI, Joseph SISTI, Jean-Guy TALAMONI.



ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 septembre 1993

**LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE,**

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées



José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

